

APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu la délibération n°19/016 du Conseil d'Administration du 4 décembre 2019, approuvant le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024,

Vu les Orientations Stratégique de l'Etat notifiées le 19 février 2020,

Vu le rapport de Directeur général,

Sur proposition du Président,

- Prend acte des orientations stratégiques de l'Etat,
- Adopte les ajustements du programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 présentés dans le rapport du Directeur général, conformément notamment aux Orientations Stratégique de l'Etat,

VU ET APPROUVE

Le **12 MARS 2020**


La Préfète de Région,

Pour la Préfète et par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes


Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER